

Department of Health/ Ministère de la Santé
Office of the Deputy Minister / Bureau du sous-ministre
P.O. Box/C.P. 5100
Fredericton, NB E3B 5G8
Tel/Tél. (506) 457-4800

Date : August 20, 2009 / le 20 août 2009

To/Dest. : Byron James, Deputy Minister, Department of Post-Secondary Education, Training and Labour / Sous-ministre, ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail
Patrick Francis, Deputy Minister, Aboriginal Affairs Secretariat / Sous-ministre, secrétariat aux affaires autochtones

From/Exp. : Don Ferguson
Deputy Minister / Sous-ministre

Copies : Marie-Josée Groulx, Department of Post-Secondary Education, Training and Labour / Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail
Sarah Ketcheson, Aboriginal Affairs Secretariat / Secrétariat aux affaires autochtones

**Subject/
objet :** Pandemic (H1N1) 2009/pandémie (H1N1) 2009

Dear Deputy:

Monsieur,

As part of our commitment to providing up-to-date information during Pandemic (H1N1) 2009, please find attached an information package from the Office of the Chief Medical Officer of Health.

Dans le cadre de notre engagement à fournir des renseignements à jour pendant la pandémie (H1N1) 2009, vous trouverez ci-joint une trousse de renseignements provenant du Bureau du médecin hygiéniste en chef.

The Department of Health is asking for your cooperation in distributing these information packages to post-secondary education, training and labour facilities in New Brunswick.

Le ministère de la Santé demande votre aide afin de distribuer ces trousse de renseignements aux établissements d'éducation postsecondaire de la formation et du travail du Nouveau-Brunswick.

We are also requesting that your department contact Nichole Bowman at the Department of Health with the names of the organizations receiving the packages and the date the packages were sent. Ms. Bowman can be reached at nichole.bowman@gnb.ca. This will enable us to ensure that all the appropriate organizations have received this important information.

De plus, nous demandons que les employés de votre ministère communiquent à Nichole Bowman, au ministère de la Santé, le nom des organismes auxquels ils enverront une trousse ainsi que la date à laquelle celle-ci aura été envoyée. Ils peuvent joindre M^{me} Bowman à nichole.bowman@gnb.ca. De cette façon, nous pourrions faire en sorte que tous les organismes appropriés recevront ces

By working together, we can ensure the people of New Brunswick are protected, and provided with essential, factual and timely information related to Pandemic (H1N1) 2009.

Don Ferguson
Deputy Minister

Attachments:
Letter to stakeholder organization
Health Advice Fact Sheet
Sample letter to stakeholder's stakeholders

renseignements importants.

En travaillant ensemble, nous pouvons assurer la protection des gens du Nouveau-Brunswick et leur communiquer, en temps opportun, d'importants renseignements factuels quant à la pandémie (H1N1) 2009.

Le sous-ministre,

Don Ferguson

Pièces jointes :
Lettre aux organismes d'intervenants
Fiche de renseignements sur les conseils en matière de santé
Échantillon de lettre à l'intention des intervenants

**Soyez informé.
S'informer, c'est se protéger.**

Le 20 août 2009

Madame ou Monsieur,

À l'heure actuelle, **la grippe pandémique (H1N1) 2009** cause, au Canada, des troubles bénins, présentant des symptômes similaires à ceux de la grippe saisonnière. Toutefois, nous constatons une grande polyvalence de la maladie. Le ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick vous remet une trousse d'information pour vous aider à faire face à cette situation et pour vous préparer à l'avenir.

S'il y a des cas de grippe pandémique (H1N1) 2009 à votre établissement d'enseignement ou à votre centre de formation, il est important pour vous-même, votre personnel et les étudiants d'être prêts à prendre des mesures additionnelles. Les renseignements contenus dans la présente trousse reflètent les conseils les plus récents donnés par le Bureau du médecin-hygiéniste en chef du Nouveau-Brunswick. Conformément à ces lignes directrices, le ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick ne recommande pas que les établissements d'enseignement ni les centres de formation de la province soient fermés, même si des cas de grippe pandémique (H1N1) 2009 étaient décelés dans un établissement. Les perturbations que cela causerait seraient supérieures à tout avantage potentiel.

Nous encourageons les établissements d'enseignement et les centres de formation à continuer :

- de promouvoir de bonnes mesures d'hygiène, comme se laver fréquemment les mains, se couvrir la bouche et le nez pendant la toux et les éternuements;
- de suggérer aux étudiants et aux employés de rester à la maison lorsqu'ils sont malades et d'obtenir des soins médicaux au besoin;
- de garder les surfaces communes propres au sein de l'établissement et du milieu de formation.

Il est convenu que des établissements pourraient décider de fermer temporairement en raison d'un absentéisme excessif (pour diverses raisons) de la part des employés. Si un centre de formation ou un établissement d'enseignement touché par une maladie respiratoire est fermé, on encourage les étudiants, les apprentis et les membres du personnel à ne pas se réunir en grand nombre à un autre endroit.

Pour de l'information sur le virus de la pandémie (H1N1) 2009, veuillez communiquer avec le bureau régional de la Santé publique de votre région régionale de la santé pendant les heures normales de bureau. Pour obtenir **n'importe quand** des renseignements les plus récents sur le virus de la pandémie H1N1 2009, visitez le site Web www.gnb.ca/grippe ou encore composez le numéro sans frais sur la pandémie (H1N1) 2009, soit le 1-800-580-0038. Le site Web est mis à jour presque quotidiennement et la ligne d'information offre des renseignements, un service de triage des symptômes et des conseils en matière de santé.

Recevez, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

La médecin-hygiéniste en chef,

D^{re} Eilish Cleary



CONSIGNES sanitaires — *Publiées par le médecin-hygiéniste en chef*

Protocole du Nouveau-Brunswick pour les établissements d'enseignement postsecondaire et de formation **Cas du virus pandémique (H1N1) 2009**

La présente est le protocole recommandé par le ministère de la Santé concernant les cas du virus pandémique (H1N1) 2009 chez les étudiants, les apprentis et les enseignants. **L'information reflète la situation au Nouveau-Brunswick en date du 20 août 2009 et pourrait changer. Veuillez vous assurer que vous utilisez la plus récente version du protocole.**

Le présent protocole devrait être appliqué dès l'apparition d'un cas du virus pandémique (H1N1) 2009 dans un établissement d'enseignement ou de formation. **Avant la confirmation, on avise les établissements d'enseignement postsecondaire et de formation de suivre les conseils généraux en matière de santé publique concernant ce genre de situation, c'est-à-dire lavage fréquent des mains, étiquette concernant la toux et les éternuements, confinement à la maison des personnes malades. Enfin, les gens dans les établissements devraient suivre les conseils de leur médecin.**

Tout étudiant, apprenti, membre du corps enseignant ou employé qui éprouve des symptômes ressemblant à ceux de la grippe (fièvre, toux et au moins un des symptômes suivant : mal de gorge, douleur musculaires et fatigue) devrait :

- être exclu de l'établissement d'enseignement ou de formation jusqu'à ce que les symptômes aient disparus et qu'il se soit rétabli;
- éviter les foules et les endroits publics. Si des étudiants, des apprentis, des enseignants ou des employés souffrent du virus pandémique (H1N1) 2009, ils devraient rester chez eux;
- réduire au minimum le contact avec les autres membres de la maison qui ne sont pas malades en désignant une personne pour soigner le malade;
- maintenir les bonnes pratiques d'hygiène (lavage fréquent des mains, étiquette concernant la toux et les éternuements);
- obtenir des soins médicaux, le cas échéant.

Si un étudiant, un apprenti, un enseignant ou un employé présente des symptômes semblables à ceux de la grippe dans un établissement d'enseignement ou de formation, il doit retourner chez lui dès que possible.

S'il y a un cas du virus pandémique (H1N1) 2009 dans l'établissement d'enseignement ou de formation, nous recommandons qu'une lettre soit envoyée au domicile de tous les étudiants, apprentis, enseignants et employés les avisant de surveiller leur état de santé chaque jour pour détecter tout symptôme; s'ils tombent malades, ils devraient alors rester à la maison (voir ci-dessus) et obtenir des soins médicaux, le cas échéant.

**Soyez informé.
S'informer, c'est se protéger.**

Le xx septembre 2009

Madame OR Monsieur,

On a décelé un / XX cas de **grippe pandémique (H1N1) 2009** dans votre établissement d'enseignement ou centre de formation. Conformément aux consignes de la santé publique, la fermeture des établissements d'enseignement et des centres de formation n'est pas recommandée à l'heure actuelle, même lorsque des cas de grippe pandémique (H1N1) 2009 y sont détectés.

Soyez à l'affût quotidiennement des symptômes grippaux chez vous (fièvre, toux et un ou plus des symptômes suivants : maux de gorge, douleur musculaires et fatigue). Si vous présentez ces symptômes, veuillez suivre les conseils de la santé publique sur le sujet, qui comprennent notamment de rester à la maison, de se couvrir la bouche et le nez pendant la toux et les éternuements et de se laver fréquemment les mains. Vous devriez rester à la maison jusqu'à ce que vos symptômes aient disparus et que vous vous sentiez bien. À l'heure actuelle, on ne recommande pas aux personnes en santé de prendre des antiviraux en prévention de la maladie.

Il est probable que cette infection se soit déjà propagée dans votre établissement d'enseignement ou centre de formation. C'est pourquoi il est important de revoir fréquemment les mesures de contrôle de l'infection avec vos enfants, qui sont de se laver fréquemment les mains, de se couvrir la bouche et le nez pendant qu'ils toussent ou éternuent, d'éviter de partager leurs articles personnels et de rester à la maison lorsqu'ils sont malades.

Pour de l'information sur le virus pandémique (H1N1) 2009, veuillez communiquer avec le bureau régional de la Santé publique de votre région régionale de la santé pendant les heures normales de bureau. Pour obtenir n'importe quand des renseignements les plus récents sur le virus pandémique (H1N1) 2009, visitez le site Web www.gnb.ca/grippe ou encore composez le numéro sans frais sur la pandémie (H1N1) 2009 1 800 580-0038. Le site Web est mis à jour presque quotidiennement et la ligne d'information offre des renseignements, un service de triage des symptômes et des conseils en matière de santé.

Votre soutien dans ce domaine est grandement apprécié.

D^r Eilish Cleary
Médecin-hygiéniste en chef

